

Programme ESMS numérique

Définition des indicateurs d'usage – phase amorçage

Version du 03/06/2021



Ce document explicite les définitions des *indicateurs d'usage* tels que définis dans la phase d'amorçage du programme ESMS numérique.

L'exégèse des définitions a été menée avec l'aide des experts métiers « numérique en médicosocial » du réseau de l'ANAP (<https://ressources.anap.fr/numerique/mon-compte/les-experts>)

Pour plus d'informations sur le programme ESMS numérique : <https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/virage-numerique-du-medico-social-le-programme-esms-numerique/le-programme-esms-numerique>

Contact : Mme Myriam Danyach, directrice du programme ESMS Numérique pour la CNSA : Myriam.DANYACH@cnsa.fr



esms
numérique

Rappel des définitions issues de la circulaire de l'appel à projet
amorçage de février 2021

Périodes de mesure

Définitions communes

Définitions propres à chaque indicateur

Notes de travail



Instruction technique du 12/11/2020 relative à la mise en œuvre de la phase d'amorçage du programme « ESMS numérique »



Critères métier	
Taux de dossiers actifs <i>(sur les trois derniers mois (pendant la phase projet) puis tous les mois (pendant la maintenance de la solution))</i>	Nombre de dossiers mis à jour x 100% Nombre de personnes accompagnées dans la structure
Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé <i>(sur les trois derniers mois (pendant la phase projet) puis tous les mois (pendant la maintenance de la solution))</i>	Nombre de dossiers actifs dans le mois ayant un projet personnalisé ouvert (en préparation ou actif) x 100% Nombre de dossiers actifs dans la solution DUI
Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement <i>(sur les trois derniers mois (pendant la phase projet) puis tous les mois (pendant la maintenance de la solution))</i>	Nombre de dossiers actifs dans le mois ayant au moins un événement dans son dossier usager x 100% Nombre de dossiers actifs dans la solution DUI

Rappel des définitions issues de la circulaire de l'appel à projet
amorçage de février 2021

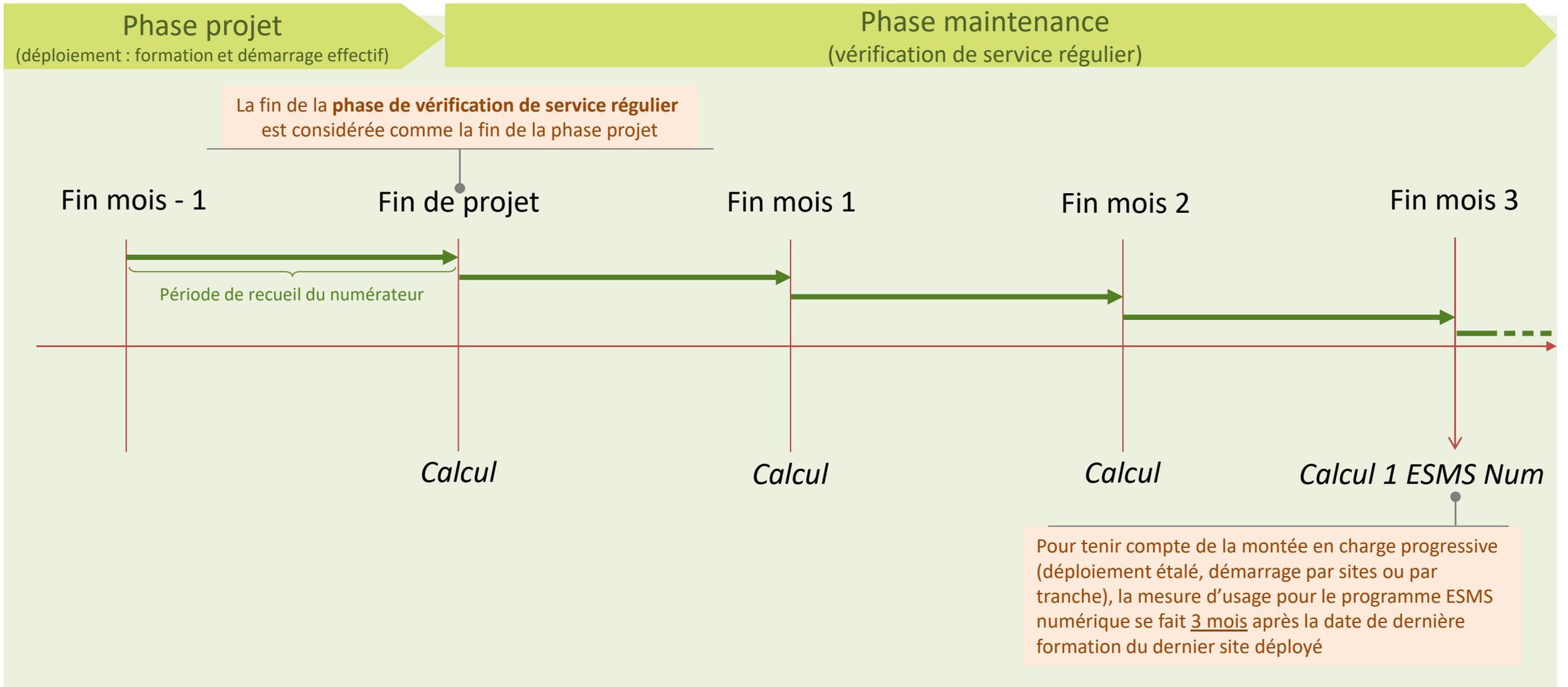
Périodes de mesure

Définitions communes

Définitions propres à chaque indicateur

Notes de travail





Rappel des définitions issues de la circulaire de l'appel à projet
amorçage de février 2021

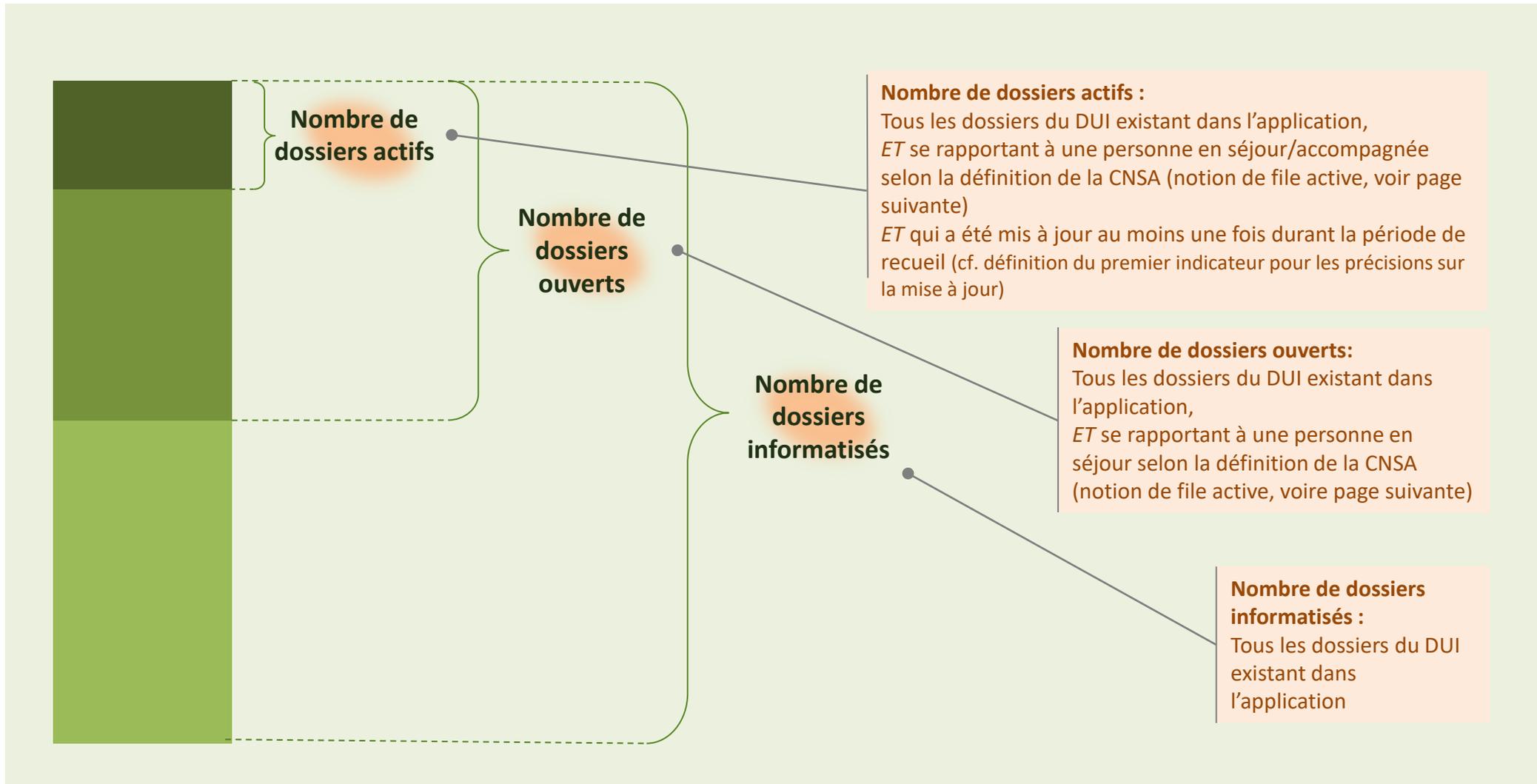
Périodes de mesure

Définitions communes

Définitions propres à chaque indicateur

Notes de travail





Personnes accompagnées

« La file active est le nombre de personnes accompagnées par l'ESSMS au moins une fois dans l'année [...].

Le mode de calcul, issu du tableau de bord de la performance est le suivant : nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12/NN + nombre de sorties définitives dans l'année. Une personne n'est comptabilisée qu'une seule fois dans la file. »¹

Structure

En terme de structure, le périmètre de mesure est l'ESMS au sens d'une structure définie par un numéro FINESS géographique (FINESS ET).

- Pourquoi considérer la structure et non l'organisme gestionnaire ?
- ✓ L'objectif étant d'inciter à une *alimentation* plus systématique des DUI, c'est bien à la maille de la structure qu'il faut agir.

¹ https://www.cnsa.fr/documentation/guide_mesure_de_lactivite_vf.pdf

Rappel des définitions issues de la circulaire de l'appel à projet
amorçage de février 2021

Périodes de mesure

Définitions communes

Définitions propres à chaque indicateur

Notes de travail



Définition

Taux de dossiers actifs sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure)

$$\frac{\text{Nombre de dossiers actifs}}{\text{Nombre de personnes accompagnées dans la structure}} \times 100$$

Finalité

Inciter à l'utilisation du DUI par la structure afin de permettre le développement des usages.

Précisions

Nombre de personnes accompagnées dans la structure

Moyenne de la file active sur les 3 dernières années, telles que déclarées dans le CPOM

Qu'est-ce qu'un dossier actif ?

C'est un dossier qui a été mis à jour au moins une fois durant la période de recueil. Cf. ci-dessous pour des précisions sur la mise à jour.

Que considère-t-on comme une mise à jour ?

- > Un changement d'une donnée dans le DUI, quelle que soit la donnée du moment qu'elle concerne un *événement métier* pour un usager donné.
- > La mise à jour peut concerner *n'importe quelle fonction* du DUI (ex. planning des interventions auprès des usagers, mise à jour d'une transmission, etc.).
- > Cas des EHPAD avec mise à jour du traitement par le médecin de ville: si le médecin est un utilisateur du logiciel, on considère qu'il s'agit d'une mise à jour.

Qu'est-ce qui n'est pas considéré comme une mise à jour ?

- > La mise à jour par un système externe n'est pas prise en compte : ex. réception d'un message via MS Santé, intégration de documents externes (SGL, CR d'établissement, etc.)
- > Un accès en lecture seule sans action de mise à jour n'est pas pris en compte

Événements métier : illustrations

> Des exemples

- Une mise à jour d'agenda,
- Une création/mise à jour de prescription, etc.
- La création/mise à jour de projet personnalisé

> Des contre-exemples

- une correction d'identité
- un événement technique
- une modification d'ordre administratif qui ne serait pas accompagnée d'une action d'accompagnement

Définition

Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure)

Nombre de dossiers actifs sur la période de recueil *ET* ayant un projet personnalisé en préparation ou actif
 Nombre de dossiers actifs X 100

Finalité

Mesurer si la fonctionnalité projet personnalisé du DUI est utilisée. Cette fonctionnalité soutient la mise en œuvre de l'exigence légale « tout usager doit disposer d'un projet individuel » (Loi n° 2002-2).

Précisions

Qu'est-ce qu'un dossier actif ?

> C'est un dossier qui a été mis à jour au moins une fois durant la période de recueil. Cf. les précisions de l'indicateur « dossiers actifs » pour la définition de la mise à jour.

Que considère-t-on comme un projet personnalisé² en préparation ?

> C'est un projet personnalisé dont la date de création est antérieure à la date du recueil *ET* dont la date de fin est postérieure à la date de recueil *ET* qui n'est pas en cours de mise en œuvre pour la personne accompagnée.

> Le projet personnalisé doit avoir été mis à jour au moins une fois depuis sa création, par quelque donnée que ce soit. Ceci pour éviter le décompte de projets personnalisés créés automatiquement lors de l'admission de la personne.

Que considère-t-on comme un projet personnalisé actif ?

> C'est un projet personnalisé dont la date de fin est postérieure à la date de recueil *ET* qui est en cours de mise en œuvre pour la personne accompagnée.

² Il s'agit du projet individuel tel que cadré dans la loi du 2002.2 du 2 janvier 2002 et défini dans la réglementation du secteur.

Cf. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/liste_lois_et_reglements_projet_de_pour_la_personne_anesm.pdf

Définition

Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure)

Nombre de dossiers actifs sur la période de recueil
 ET $\frac{\text{ayant au moins un événement d'agenda dans son DUI}}{\text{Nombre de dossiers actifs}} \times 100$

Finalité

Augmenter le nombre d'événements d'agenda de la personne suivis dans le DUI, afin de mieux tracer les actes qui concernent l'utilisateur.

Précisions

Qu'est-ce qu'un dossier actif ?

→ C'est un dossier qui a été mis à jour au moins une fois durant la période de recueil. Cf. les précisions pour l'indicateur « dossiers actifs » pour des précisions sur la mise à jour.

Que considère-t-on comme un événement d'agenda ?

Il s'agit, par exemple, d'actions telles que :

- La planification d'une activité, y/c si celle est répétitive ou périodique (ex. séances de kiné)
- La planification d'une activité collective
- Eventuellement, une administration de médicament ou produit de santé si celle-ci est tracée dans l'agenda de la personne

Cette action est a minima constituée d'une date, d'une heure et d'une durée.

Qu'est-ce qui n'est pas considéré comme un événement d'agenda ?

Il s'agit, par exemple, d'actions telles que :

- L'accès en lecture seule n'est pas une mise à jour et n'est donc pas pris en compte.
- Une transmission entre professionnels (telle que définie dans le référentiel fonctionnel de l'ANAP)

Activités directes et indirectes

Il s'agit de comptabiliser dans cet indicateur les « activités directes » (-> intégrer les définitions).



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

66, avenue du Maine

75682 Paris cedex 14

www.cnsa.fr



[@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>